



HONORAIRES 2024 APPLICABLES À NOS PRESTATIONS

VENTES

TYPE DE MANDAT	HONORAIRES A CHARGE VENDEUR	HONORAIRES A CHARGE ACQUEREUR
Mandat de vente Simple	5% TTC du prix*	-
Mandat de vente exclusif / semi-exclusif	4% TTC du prix*	-
Mandat de Recherche simple	-	5% TTC du prix*

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat. Conformément à la réglementation de l'agence, les honoraires sont fixés à 20%.

BAIL CODE CIVIL VIDE OU MEUBLÉ NON SOUMIS À LA LOI 1989

Honoraires à la charge du locataire | Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée : 10% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Honoraires à la charge du propriétaire | Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée : 8% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

LOCATION VIDE OU MEUBLÉE SOUMIS À LA LOI 1989

Honoraires à la charge du locataire | Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : *Les honoraires correspondants à ces prestations sont fixés par zone*

- Zone très tendue : 12 € TTC /m² (départements 75, 92, 78, 93, 94);
- Zone tendue : 10 € TTC /m² (départements 91, 95).

Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC /m²

Honoraires à la charge du propriétaire : 10% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

GESTION LOCATIVE

7% TTC de la totalité des encaissements.

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

AUTRES SERVICES

Rapport d'expertise certifié C.N.E : sur devis

HABILITATIONS & GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 0101 2022 000 000 006 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garanties Financières de 110.000 euros au titre de la gestion immobilière, souscrites auprès de la CEGC – 16 rue Hoche – 92919 La Défense Cedex.

L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.